



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030841

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 8598
N/REF : 4/02/2024 0H20 C:000620 I:13095
V/REF : Contrat N°008598 du 01/01/2012

SDC 'Résidence Klimt'
C/O BILLON-BOUVET-BONNAMOUR
119 AVENUE DE SAXE
69427 LYON CEDEX 03

IMMEUBLE : RESIDENCE KLIMT
RESIDENCE ETUDIANTS
30 BIS AVENUE ROGER SALENGRO
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 01 Février 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : POMPE DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. B. HOESSLER

CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA POMPE DE RELEVAGE AVEC FLOTTEUR
NETTOYAGE MANUEL DE LA FOSSE DE RELEVAGE

4 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Février de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{I_{CHTrev-TS1'}}{I_{CHTrev-TS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

I_{CHTrev-TS1} est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

I_{CHTrev-TS1'} est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 249,63

Indice I_{CHTrev-TS1}

Mois de l'indice de base : 10/2010 Valeur : 103,6
Mois de l'indice de révision : 12/2023 Valeur : 137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030841

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	4/AN	319,11	319,11
TOTAL H.T.				319,11
T.V.A. a 10,00%				31,91
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>351,02</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.